



IMPLANTER DES RUES DE JEU LIBRE L'expérience de Beloeil



Située en Montérégie, la ville de Beloeil compte 24 000 habitants et habitantes, dont l'âge moyen est de 41 ans (densité de 999 hab./km²). Cette banlieue de Montréal a été la première municipalité au Québec à lancer le mouvement *Dans ma rue, on joue!*. Son initiative lui a valu de nombreux prix de reconnaissance du milieu municipal.

C'est grâce au succès du projet ***Dans ma rue, on joue!*** qu'aujourd'hui le code de la sécurité routière permet aux municipalités d'autoriser le jeu libre dans les ruelles et rues résidentielles.





Un plus grand nombre de rues sont situées au Nord. Cela est associé à l'histoire et au développement de la ville. Ces quartiers sont plus récents et se prêtent plus facilement à l'implantation de rues de jeu.

2014 : Alors qu'il jouait au hockey dans la rue, un jeune Beloeillois reçoit un avertissement à la suite d'une plainte du voisinage. Le père de l'enfant contacte alors le conseiller municipal, monsieur Pierre Verret, pour dénoncer la situation. Le règlement est clair : *« Il est défendu et prohibé de jouer ou de pratiquer, sans autorisation de la Ville, une activité sportive sur une place publique autre que celles pourvues d'installations ou d'équipements sportifs ou récréatifs aménagés à cette fin. »*

2015 : Le conseiller municipal, monsieur Verret, assiste à la conférence Bâtir une Ville en santé où le Collectif Vital présente des pistes de solutions pour faire évoluer les règlements municipaux et permettre le jeu dans la rue. Monsieur Verret manifeste alors son intérêt auprès du Collectif Vital pour initier une collaboration et revoir la réglementation municipale de Beloeil.

Le Collectif Vital développe ainsi un **modèle de résolution** pour permettre le jeu libre dans la rue, accompagné d'un avis juridique afin de soutenir la ville de Beloeil dans sa démarche.

2016 : Beloeil annonce son projet-pilote **Dans ma rue, on joue !**. Son lancement médiatique reçoit beaucoup d'attention et permet de sensibiliser la population au projet. Plusieurs autres municipalités s'intéressent à l'initiative. Le mouvement est lancé à travers le Québec !

2017 : Devant l'intérêt grandissant pour le jeu libre dans la rue, le député provincial de la circonscription de Borduas, Simon Jolin-Barrette, appuyé par Monsieur Verret et le Collectif Vital, propose un amendement à la Loi 122 sur l'autonomie municipale pour modifier le Code de la sécurité routière. **L'article 500.2 est créé et permet aux municipalités d'autoriser l'utilisation de la chaussée à d'autres fins que le transit.**

2020 : Beloeil compte plus de 50 rues de jeu sur son territoire

« **500.2.** Malgré les articles 499 et 500 du présent code, une municipalité peut permettre, par règlement, le jeu libre sur un chemin public dont la gestion lui incombe.

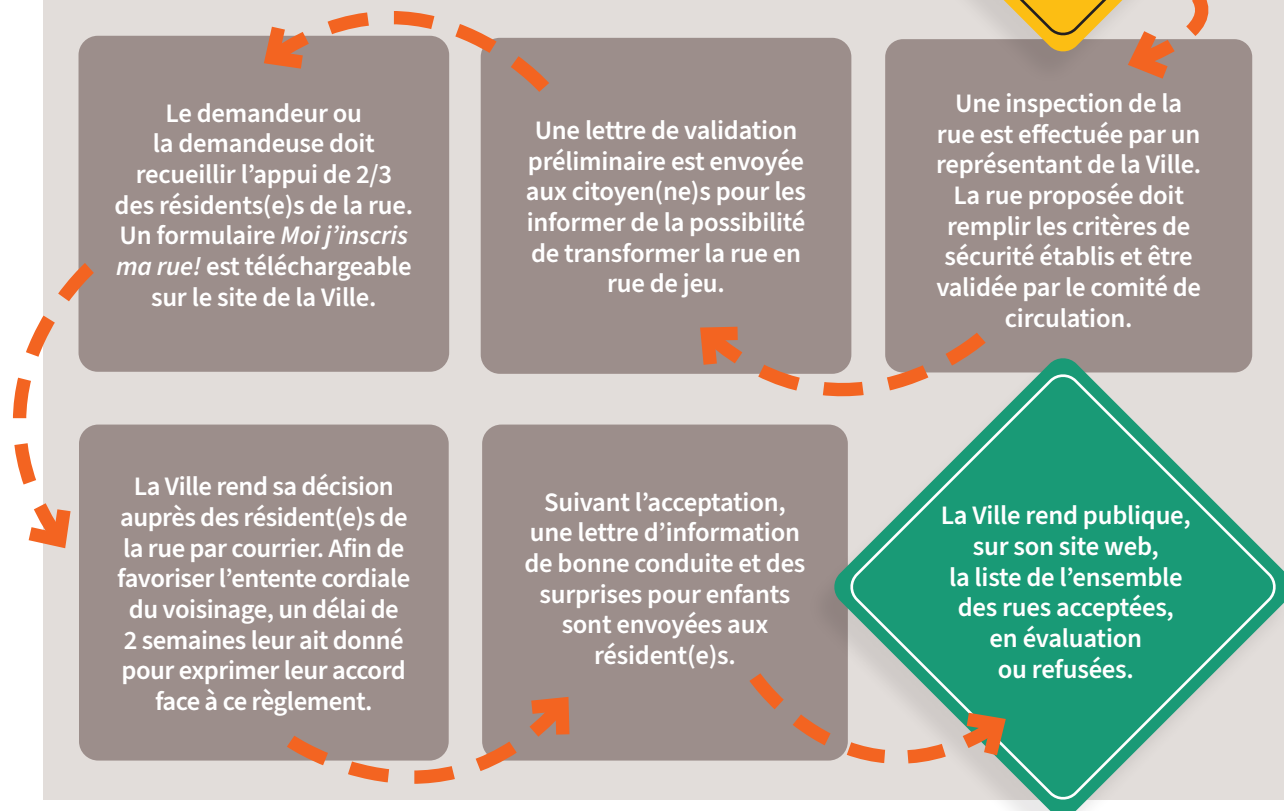
Le règlement doit prévoir:

- 1° la détermination des zones où le jeu libre est permis;
- 2° les restrictions à la circulation et les règles de prudence qui sont applicables, le cas échéant;
- 3° les interdictions relatives au jeu libre, le cas échéant;
- 4° toute autre condition liée à l'exercice de cette permission.

La municipalité doit indiquer, au moyen d'une signalisation appropriée, les zones où le jeu libre est permis en vertu du règlement. La municipalité peut déterminer, parmi les dispositions du règlement, celles dont la violation constitue une infraction et en fixer les amendes applicables, sans toutefois que celles-ci puissent excéder le montant de 120 \$.

UNE DÉMARCHE CITOYENNE AVANT TOUT !

Bien que l'initiative ***Dans ma rue, on joue!*** émane de la Ville, le déploiement de celle-ci repose sur les citoyens et citoyennes selon un processus simple et bien défini :



Critères de sécurité pour devenir une rue de jeu

- **Rue locale** (non collectrice, ni artère ou boulevard)
- **Dégagement visuel pour les automobilistes** (à la discrétion de la Ville)
- **Faible densité de circulation**
- **Ne pas être située dans un secteur commercial**
- **Posséder un éclairage public**



Signalisation

Pionnière au Québec, la Ville de Beloeil a créé son propre panneau signalant une rue de jeu libre.

Certaines rues ont également la présence de pictogrammes au sol pour encourager les automobilistes à ralentir. De façon complémentaire, la vitesse des rues résidentielles a été abaissée à 40km/h, parfois même 30km/h, sur l'ensemble du territoire de Beloeil.

Budget

La municipalité évalue ce projet à moins de 10 000 \$, ce qui équivaut à environ 80\$ par rue. Ce montant est majoritairement associé à la production et l'installation de panneaux et parfois de pictogrammes au sol.

Depuis le 19 août 2020, le ministère des Transports autorise la mise en place de rues de jeu libre sans signalisation. Cela permet aux municipalités avec un budget plus limité d'implanter leurs rues de jeu libre.

Évaluation

En 2020, plus de 50 rues sont devenues des rues de jeu à Beloeil. Seules huit rues ont été refusées : cinq pour des raisons de sécurité liées à la rue et trois fautes d'appui suffisant de la part des résidents de la rue.

Une évaluation des retombées de cette politique est en cours. Les commentaires de la population sont dans l'ensemble très positifs et la Ville se dit également satisfaite de son projet.





Facteurs facilitant l'adoption

- Une volonté politique forte**
 Dès les premières réflexions, toutes les parties prenantes ont été consultées et ont travaillé de concert.
- Une vision commune**
 En plus d'une bonne communication entre les différents services de la Ville, la définition du projet a joué un rôle essentiel afin que tous les acteurs puissent travailler ensemble.
- L'appui d'experts**
 L'initiative étant novatrice au Québec, le soutien du Collectif Vital et d'un avocat ont permis d'offrir une expertise politique et légale pour appuyer ce projet.
- Une communication citoyenne réussie**
 Tout au long du projet, des activités de communication ont été réalisées afin de maintenir informé.e.s les citoyen.ne.s. Ces efforts de communication ont contribué à rassurer la population sur l'initiative et à faciliter l'adhésion au projet.



La Ville de Beloeil souhaite continuer le développement de rues permettant le jeu libre afin d'encourager l'activité physique des familles.

Aujourd'hui, les municipalités qui peuvent permettre le jeu libre dans la rue sur leur territoire sans recourir à un exercice légal, comme l'a fait Beloeil. Le ministère des Transports a même produit un **panneau signalétique** que les municipalités peuvent afficher si elles le souhaitent.

La Ville de Beloeil rend également disponible sa trousse à outil pour soutenir les municipalités voulant répliquer l'expérience. ■



Pour plus d'information, contactez :

Collectif Vital
info@collectifvital.ca
 514 598-8058
collectifvital.ca

Ville de Beloeil :
 450 467-2835, poste 2835
info@beloeil.ca
beloeil.ca



© Tous droits réservés 2022.